

Le REA nouveau est arrivé

1 mai 2009

Introduit en 1979, le régime d'épargnes-actions (REA) avait connu un grand succès dans les années 80, suscitant notamment l'émergence de nombreuses PME québécoises. Le régime actions-croissance PME, qui a remplacé le REA en 2005, a par ailleurs connu un succès plus mitigé. Le budget provincial 2009-2010 tente maintenant de corriger le tir.

Le régime d'épargnes-actions II est entré en vigueur le 19 mars 2009 et prendra fin le 31 décembre 2014.